

**VILLE DE
CORENC**



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 038-213801269-20260506-ARR_2026_177-AI



ARRÊTÉ n° 2026-177

Donnant délégation des fonctions d'état civil pour célébrer un mariage et de signature

Le Maire de Corenc,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-18, L 2122-21 et L 2122-22 qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n° 2026-12 portant élection du Maire,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune que le Maire soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de fonction est donnée à Mme Françoise BARTHELEMY, Conseillère Municipale, pour assurer la **célébration des mariages**.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise BARTHELEMY pour tous courriers ou documents ayant trait aux matières citées à l'article 1, et notamment les actes de mariage.

La signature par Mme Françoise BARTHELEMY des pièces et actes cités plus haut devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Cette délégation de signature ne vaut pas délégation de la compétence d'ordonnateur.

Article 3 :

Cette délégation est donnée par le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité. Elle a le caractère de délégations de fonction assorties de délégations de signature et peuvent être rapportées à tout moment.

Article 4 :

Le Maire de la commune de Corenc, le Directeur Général des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Isère,
- Monsieur le Trésorier principal, Service de Gestion Comptable de Saint-Martin-d'Hères,
- Monsieur le Directeur Général des Services de Corenc,
- L'intéressée.

Fait à Corenc, le 6 mai 2026



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Maire,
Conseiller métropolitain